

N° 2025-20

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 20 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 13
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, sur convocation faite le 13 mai 2025, le Comité Syndical s'est rassemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY à la salle du conseil municipal à Soubise.

Présents titulaires (13) : CANAUD Jeannine, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, DBJAY Jean-Pierre, DURIEUX Michel, GRIMAULT Wilfried, LOUVRIER Franck, MAUGAN Claude, MAZEDIER Patrick, MORJON Marie-Laure, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, PRUGNIERES Anne-Cécile

Pouvoirs (2) : GAURIER Sylvain à MOSTAFA Samy, PERLADE Lydie à DBJAY Jean-Pierre

Excusés (3) : COUESNON Elsa, PHILIPPE Jacqueline, PORTRON Didier

Secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD – Vice-Président

Objet : Tarifs séjour été 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5211-10, par lequel l'assemblée délibérante est seule compétente pour fixer les tarifs,

Considérant le projet pédagogique de quatre séjours à destination des enfants et des jeunes pour l'été 2025,

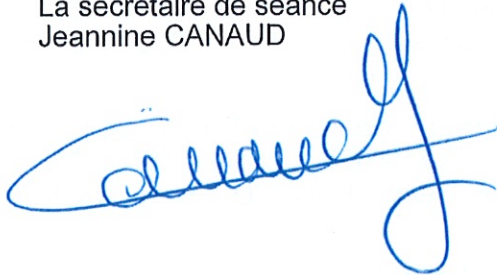
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré le Comité Syndical décide de

- **Fixer les tarifs pour les séjours à destination des enfants pour l'été 2025 de la manière suivante :**
 - Séjour pour les CE1 et CE2 du dimanche 06 au vendredi 11 juillet : 6J/5N à Oléron
 - Séjour pour les CM1, CM2 et collégiens du dimanche 20 au vendredi 25 juillet : 6J/5N à Oléron
 - CAF QF 0 - 760 : 165 €
 - CAF QF > à 760 : 225 €
 - Autres régimes et hors territoire : 300 €
 - Séjour pour les GS et CP du mardi 15 au vendredi 18 Juillet : 4J/3N à Oléron
 - CAF QF 0 - 760 : 130 €
 - CAF QF > à 760 : 170 €
 - Autres régimes et hors territoire : 220 €

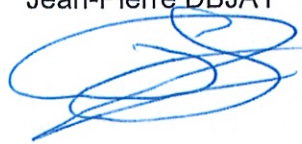
- Séjour pour les CM1, CM2 et collégiens du dimanche 24 au mercredi 27 août : 4J/3N à Paris
- CAF QF 0 - 760 : 340 €
 - CAF QF > à 760 : 400 €
 - Autres régimes et hors territoire : 500 €

Approuvé à l'unanimité

La secrétaire de séance
Jeannine CANAUD



Le Président
Jean-Pierre DBJAY



Enregistré en Sous-Préfecture le :

Sous le n°017-200049625-20250520-2025_20 DE

Affiché le : 10 JUIN 2025

Certifié exécutoire le :

10 JUIN 2025
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception